

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU 14 JANVIER 2021
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

I - ADMINISTRATION GENERALE

1- Tenue de la séance à huis clos

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De tenir la séance à huis clos**

II – FINANCES

1- Décision Modificative Section de fonctionnement

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter la décision modificative n°1, prévoyant l'ouverture de crédits au chapitre 012 – charges de personnel pour 60 000 €, et l'annulation de crédits pour un montant identique au chapitre 65 – autres charges de gestion courante.**

III – DOMAINE

1- Renouvellement bail Auberge des Amis

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité

- **D'accepter le renouvellement au 1^{er} janvier 2021 de la convention de mise à disposition du rez-de-chaussée et d'une cave de l'Auberge des Amis, au bénéfice du SIVOM de l'Abadie, pour une durée de six années, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 680,00 €, révisé chaque année, au 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) communiqué par l'INSEE – base 3T2020, et un remboursement des charges relatives aux abonnements et consommations d'eau et d'électricité.**

LE PRESIDENT

D.SARETTA

AFFICHE LE 15/01/2021